

COMMUNE DE BROQUIES
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 mai 2017

Présents : **11** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,
Mr René ALBOUY, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Loïc REYNES, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Stéphane QUERALT.

Représentés : **2** Mr William RIBAUT *par Mme Arlette RICARD*, Mr Gilbert TOULOUSE *par Mr Jean-Luc CRASSOUS*,

Votants : **13**

Absent : **1** Mr Jacques ANTONIN,

Mr CRASSOUS, Président, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1. - Approbation compte rendu séance du 20/04/2017**
- 2. - Schéma directeur d'alimentation en eau potable**
- 3. - Marché travaux réseau d'eau potable**
- 4. - Demande subvention dans le cadre des travaux du réseau d'eau potable**
- 5. - Demande aide parlementaire**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation compte rendu séance du 20/04/2017

Les membres présents approuvent le compte rendu de la séance du 20 avril dernier. Il sera présenté aux absents lors de la prochaine séance.

2. Schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le bureau d'étude SUD INFRA ENVIRONNEMENT titulaire du marché « Schéma Directeur d'alimentation en eau potable » a remis son diagnostic phase 3.

Mr CRASSOUS rappelle les principaux éléments de la phase 1 :

- **la qualité** : les analyses ont montré quelques problèmes bactériologiques mais surtout des non conformités sur le paramètre nitrates. La situation s'est améliorée du fait de l'abandon de deux sources mais des non conformités persistent à cause de la source Cussac2.

- **les besoins** : après analyses des activités de la population, il ressort que les besoins domestiques évolueront peu, si ce n'est le raccordement des hameaux de La Coste et Peyralbe et les besoins liés à l'activité agricole progresseront.

En conclusion, la source Cussac 2 ne peut être déconnectée sans ressource complémentaire et ce, même avec un rendement de l'ordre de 70 %, cette ressource est essentielle.

En situation future, le bilan besoin ressource est déficitaire, une nouvelle ressource doit être recherchée.

- **le fonctionnement** : le réseau actuel est très long avec une multitude de brise charge et petits réservoirs. Les ratios de fonctionnement montrent de mauvais rendements du réseau. Des améliorations de type mise en place de flotteurs, de compteurs sur les consommations publiques ou recirculation de l'eau sur la fontaine (*avec mise en place de pompe*) pourraient améliorer la situation.

Ordre des priorités définies :

- 1) Améliorer la qualité de l'eau distribuée par la baisse du taux de nitrates,
- 2) Améliorer le rendement du réseau et mettre en œuvre les outils nécessaires à son suivi,
- 3) Alimenter les villages non desservis La Coste, Peyralbe, Cansac et Huquefol,
- 4) Abaisser les temps de séjour et optimiser les coûts de fonctionnement,
- 5) Améliorer et remettre en état certains réservoirs (mise en place de trappes, échelles...) et procéder aux régularisations administratives.
- 6) Mise en place d'une SIG (*Système d'Information Géographique*).

Mr CRASSOUS présente à l'assemblée le rapport détaillé du schéma directeur par priorité, afin de se prononcer sur le choix du scénario le mieux adapté à l'évolution de la commune et se prononcer sur les mesures à prendre pour l'amélioration du réseau de distribution sur la commune :

Améliorer la qualité de l'eau distribuée

Trois scénarios sont possibles, tout en rappelant «un besoin de pointe futur estimé à 17 m³/h et 350 m³/j » selon le Schéma Directeur Phase 1

- **Scénario 1** : Mise en place des périmètres de protection
- **Scénario 2** : Interconnexion avec le SIAEP du Ségala
- **Scénario 3** : Renforcement de la conduite des Rives du Tarn pour alimenter le besoin futur.

Scénario 1 : Mise en place des périmètres de protection

Sont à prévoir : les acquisitions foncières, la mise en place de chambres captantes, la clôture des sources, et la mise en place d'un Plan Action Territorial (PAT) sur Cussac2.

Le Coût estimé de ces opérations s'élève à

258 500 € HT

A rajouter la sécurisation de l'alimentation en eau potable et son renforcement. Il s'agit de prévoir la reprise depuis le Réservoir de Nozières jusqu'aux réservoirs de la Caze et du Puech (passage sur la crête) avec pose de canalisations PEHD

387 750 € HT

Estimation du scénario 1

646 250 € HT

Observations :

Ce scénario de mise en conformité de ces captages est soumis aux difficultés suivantes :

- Mise en place PAT à définir sur Cussac 2 classé conférence environnementale,
- Procédures administratives longues,- Incidences sur les tiers et les activités agricoles environnantes (mise en conformité, réglementation des usages...)
- Études et sondages complémentaires à réaliser.

>> Le retour à la normale, suite à la régularisation des captages et à la réglementation des activités ne sera pas instantané, plusieurs années seront nécessaires pour baisser le taux de nitrates, sans résultat garanti (fin de la dérogation ARS en 2019) ; il est à noter un avis « non recommandé » par l'Agence de l'Eau et l'ARS.

>> Il est à noter également que ces actions n'améliorent pas l'équilibre besoin ressource (bilan théorique déficitaire à l'horizon 2040).

Scénario 2 : Interconnexion avec le SIAEP du Ségala

Le départ de cette interconnexion se ferait en amont du réservoir de la Fumade avec arrivée au réservoir de Nozières. Création du réseau en fonte ou PVC avec chambres de vannes et traversée de la RD,

Le Coût estimé de ces opérations avec réseau fonte s'élève à

301 250 € HT

A rajouter la sécurisation de l'alimentation en eau potable et son renforcement. Il s'agit de prévoir la reprise depuis le Réservoir de Nozières jusqu'aux réservoirs de la Caze et du Puech (passage sur la crête) avec pose de canalisations PEHD

387 750 € HT

Estimation du scénario 2

689 000 € HT

Observations :

Ce scénario dont le tracé est assez aisé ne rencontre pas de difficultés particulières ; une convention d'achat d'eau devra être mise en place.

L'amélioration de la qualité de l'eau est immédiate dès la fin des travaux.

Scénario 3 : Renforcement de la conduite des Rives du Tarn pour alimenter le besoin futur

Départ sur réseau existant en PVC 53/63 au réservoir de Cadausset (*Lestrade*). Création d'un réseau en fonte ou PVC avec parties en sous-bois, et positionnement de réducteur sur les antennes. Nécessité de reprendre la canalisation depuis l'achat d'eau jusqu'au réservoir de Nozières et d'une partie sur le territoire du SIAEP en suivant le tracé actuel.

Le coût estimé de ces opérations avec réseau fonte s'élève à	496 650 € HT
Déduction de la partie en charge du SIAEP des Rives du Tarn	-168 625 € HT
A rajouter la sécurisation de l'alimentation en eau potable et son renforcement. Il s'agit de prévoir la reprise depuis le Réservoir de Nozières jusqu'aux réservoirs de la Caze et du Puech (passage sur la crête) avec pose de canalisations PEHD	387 750 € HT
Estimation du scénario 3	
715 775€ HT	

Observations :

Scénario dont le tracé est plus long et nécessite la traversée de zones boisées et d'une rivière. Une convention d'achat d'eau devra être mise en place.

L'amélioration de la qualité de l'eau est immédiate dès la fin des travaux.

Suite aux rencontres avec les deux syndicats, Mr CRASSOUS apporte quelques précisions :

- A ce jour la canalisation en PVC 53/63 venant des Rives du Tarn n'est pas suffisante pour le besoin futur en cas d'abandon des sources (*actuellement débit maximum 80 m³/J*).

- Selon l'estimatif financier, le raccordement au SIAEP du Ségala est moins difficile et financièrement plus intéressant.

- Dans le cas d'une Interconnexion, une convention devra être réalisée avec le Syndicat concerné et le prix d'achat de l'eau serait de :

SIAEP du Ségala = 0,60 €

SIAEP des Rives du Tarn = 0,70 €

Dans le cadre d'une adhésion au syndicat de l'eau en 2020, (loi NOTRe) le prix de l'eau aux abonnés serait de :

SIAEP du Ségala = 1,22 €

SIAEP des Rives du Tarn = 1,7477 € (*tranche 2 – référence famille 4 personnes*)

- Les scénarios « Interconnexion » impliquent inévitablement la pose d'un flotteur sur les réservoirs non équipés (3).

- Une réflexion doit être menée par la Mairie afin de définir si seulement Cussac 2 est abandonnée ou si l'ensemble des sources est abandonné.

- Une solution mixte avec une interconnexion au Ségala avec maintien du réseau existant des Rives du Tarn et 2 achats d'eau est aussi envisageable mais n'a pas été étudiée.

- En cas d'abandon des sources, celles-ci seraient surveillées par les services de l'ONEMA (*Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques*).

D'autre part, Mr CRASSOUS présente les mesures à prendre afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau sur la commune

Améliorer le rendement du réseau et mettre en œuvre les outils nécessaires à son suivi

Deuxième priorité : l'ensemble de ces travaux, par ordre de priorité, est primordial pour améliorer le rendement du réseau. Ces travaux peuvent être faits en régie et pris en charge en financement :

1) Pose de compteurs de sectorisation	29 150 € HT
2) Pose de compteurs abonnés sur les bâtiments communaux non équipés	12 500 € HT
3) Mise en place système de recirculation sur la fontaine	6 600 € HT
4) Mise en œuvre de flotteurs et régulation des pompes	13 200 € HT
5) Diagnostic réseau via recherche de fuites sur les secteurs identifiés fuyards	11 000 € HT
6) Mise en œuvre d'un programme de remplacement des canalisations vétustes	50 000 € HT/an

Alimenter les villages non desservis La Coste, Peyralbe, Cansac et Huquefol

- La Coste depuis Nozières 89 650 € HT
 - Peyralbe depuis l'entrée du réservoir de Roubercau 118 000 € HT
 - **Cansac et Huquefol au réservoir de Roubercau 37 950 € HT**
- Remarque :* Cansac pourra être connecté à la future canalisation allant à Peyralbe dans le cadre d'un programme groupé.

Abaisser les temps de séjour et optimiser les coûts de fonctionnement

- Suppression de certains brises charge et remplacement par des réducteurs de pression avec chambre de vannes y compris suppression de la cuve brise charge : 3000 € par ouvrage soit 36 000 € HT

Suppression des réservoirs principaux et mise en place de chambre de vannes avec réducteur de pression, soit 17 500 € HT

Ces travaux peuvent être réalisés par les agents communaux et sur plusieurs années.

Améliorer et remettre en état certains réservoirs (mise en place de trappes, échelles...) et procéder aux régularisations administratives.

- Remise en état des réservoirs et brises charge conservés 27 962 € HT
- Régularisations administratives pour achat des terrains sous bassins et accès aux réservoirs

Ces travaux peuvent être réalisés par les agents communaux et sur plusieurs années.

Mise en place d'une SIG (Système d'Information Géographique)

- Mise en place d'une cartographie SIG détaillée 18 500 € HT

Après délibération sur les trois solutions proposées par le schéma directeur, les préconisations pour un meilleur rendement du réseau communal, et ses conclusions, Mr CRASSOUS invite l'assemblée à se prononcer sur le choix d'un scénario.

VOTE	Scénario 1 Mise en place des périmètres de protection	Scénario 2 Interconnexion avec le SIAEP du Ségala	Scénario 3 Renforcement de la conduite des Rives du Tarn pour alimenter le besoin futur.
POUR	0	12	0
ABSTENTION	1	1	0
CONTRE	12	0	13

Le Conseil municipal approuve à la majorité :

- l'interconnexion du réseau communal avec le SIAEP du Ségala pour un montant estimatif de 301 250 € HT

- l'interconnexion des réservoirs de La Caze, Sermet et Roubercau au réservoir de Nozières pour un montant estimatif de 387 750 € HT

3. Marché travaux réseau d'eau potable

Le choix du scénario 2 soit l'Interconnexion avec le SIAEP du Ségala venant d'être pris, un marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée doit être signé. Par sa connaissance complète du projet, Mr le Maire propose d'attribuer cette mission au bureau d'étude SUD INFRA ENVIRONNEMENT titulaire du marché « Schéma Directeur d'alimentation en eau potable ».

Le coût de cette prestation par SUD INFRA ENVIRONNEMENT s'élève à la somme de 26 106 € HT.

Après délibération, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition :

Vote : 13

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

4. Demande subvention dans le cadre des travaux du réseau d'eau potable

Mr le Maire informe l'assemblée que l'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projets « *Protection des captages et qualité bactériologique de l'eau distribuée : l'action doit s'intensifier !* ».

Il rappelle la décision prise en début de séance de retenir le scénario 2 d'interconnexion avec le SIAEP du Ségala et précise que pour mener à bien ces opérations, une aide financière peut être accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, notamment dans le cadre de l'actuel Appel à Projets « qualité de l'eau ».

Mr le Maire propose de solliciter l'Agence de l'eau pour l'obtention d'une aide dans le cadre de l'interconnexion avec le SIAEP du Ségala et la poursuite du réseau AEP par le plateau depuis Nozières jusqu'aux réservoirs de Roubercau, Sermet et La Caze en abandonnant la conduite vétuste entre Cussac et La Caze.

Vu le règlement de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « Qualité de l'Eau », Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'ensemble de cette opération.

Vote : 13

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

5. - Demande aide parlementaire

Mr le Maire rappelle l'activité périscolaire intergénérationnelle « jardinage » mise en place pour le 3ème trimestre. Il précise que la commune va devoir aménager le parc de l'EHPAD pour pouvoir proposer ces activités extérieures aux personnes en perte d'autonomie.

Il propose que la commune achète :

- des jardinous accessibles aux personnes en fauteuil roulant,
- un babyfoot adapté aux personnes à mobilité réduite,
- du matériel extérieur pour pouvoir jouer à des jeux de société,
- un poulailler pour recréer l'esprit de la ferme et procéder à la collecte des œufs....

Mr le Maire propose de solliciter une aide parlementaire de 5 000 € et acquérir le mobilier.

Le conseil municipal se prononce :

Vote : 13

Pour : 12

Abstention : 1

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.